

M. /Mme /.....

À

M. Le Directeur de l'Assédic

Objet : Prime exceptionnelle de retour à l'emploi

M. Le Directeur de l'Assédic

Par courrier du .... vous m'avez refusé le bénéfice de la prime exceptionnelle de retour à l'emploi au motif que je n'ai pas repris d'activité chez un employeur du secteur privé ou assimilé en référence au décret du 29 août 2005.

Le décret suscit  fait r f rence,   propos des personnes b n ficiaires dans son 1er article alin a c     « ..... Avec l'un des employeurs mentionn s   l'article L. 351-4 du code du travail et aux 3  et 4  de l'article L 351-12 du m me code. »

Dans sa circulaire n  05-10 du 29 avril 2005, l'UNEDIC , en application de l'article L. 351-12, 8 me alin a du code du travail, a  tendu aux  tablissements publics administratifs le droit d'assurer les agents non titulaires qu'ils emploient contre le risque de privation d'emploi. Il en d coule que les EPLE sont bien assimil s comme  tablissements publics administratifs aux employeurs vis s par l'article L. 351-12 2  mentionn s par le d cret du 29 ao t 2005 ; mon bulletin de salaire ci-joint,   travers la cotisation « assurance ch mage » l'atteste.

Comme le contrat que j'ai sign  est un contrat de droit priv    dur e d termin e et   temps partiel, r gi par les dispositions du code du travail, rien ne s'oppose   ce que je puisse b n ficier la prime exceptionnelle de retour   l'emploi de 1000   pr vue par la loi.

C'est d'ailleurs le sens que le l gislateur a voulu donn    la loi puisque dans ses attendus, il mentionne « le projet de loi emprunte deux voies pour lever les obstacles   la reprise d'activit  pour les b n ficiaires de minima sociaux : l'am lioration des incitations financi res , d'une part, la mise en place de mesures destin es   r soudre les difficult s concr tes qui freinent le retour   l'emploi, d'autre part (assainir une situation financi re, faire face aux premiers frais de garde d'enfant, acqu rir un moyen de transport, reconstituer la garde robe...) » (site du s nat).

Si vous mainteniez cette d cision, ce serait une interpr tation restrictive et manifestement contraire   l'esprit et   la lettre de la loi. Aussi, Monsieur Le Directeur, je vous demande de reconsid rez votre d cision et de me verser la prime exceptionnelle de retour   l'emploi   laquelle je peux pr tendre.

Dans l'attente de votre r ponse, veuillez agr er, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distingu es.

R f rence :

Num ro d'identifiant